

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

rique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-600816

60956

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 5975

Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom :

LARABI Moulay Tayeb

Date de naissance :

15/05/1964

Adresse :

Habtielle.

Tél. : 0670934689

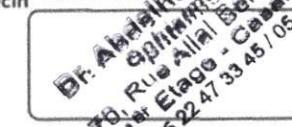
Total des frais engagés

2600

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

31/05/2014

Nom et prénom du malade :

LARABI Tayeb

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 31/05/2014

Signature de l'adhérent(e) :

Rabat

EXÉCUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1er Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشتة

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طب العين - عدسة الاتصال - الليزر - أنгиوغرافي
عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca, le الدار البيضاء ، في

Enfant LARABI Sara 496/10

Casablanca, le jeudi 31 décembre 2020

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

DE LOIN Organiques

anf anum + fl blu

Oeil Droit : (155° -0,50) -4,50

Oeil Gauche : (170° -1,00) -4,75

Optic LIBERTY VISION
107 Bd Ben Youssef
Opticien Optométriste
Rés. Alyamama Casablanca
Tél.: 052251626 Email: libertyvision@alilis.net

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologiste
70, Rue Allal Ben Abdellah
1er Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

LIBERTY VISION



Résidence El Yamama
107, Bd Biranzarane (Ex-Rapheil) Tél : 05 22 25 16 26
Mâarif Casablanca N° 0025281
Patente N° : 35800120

إقامة اليمامة
107، شارع بيرانزاران
المعاريف الدار البيضاء
البيانات : 35800120

Docteur : ABDELHAK BOUCHTA
Mr. : LARABI SARA

Nomenclature :

Montures	VL : <u>optique</u>	800,00
	VP : <u>Organique Antiéclat</u>	
Type de Verres	<u>Acrylique</u>	

VISION DE LOIN :

OD : Axe : <u>115°</u>	Cyl : <u>-0,50</u>	Sph : <u>-4,50</u>	760,00
OG : Axe : <u>170°</u>	Cyl : <u>-1,00</u>	Sph : <u>-4,75</u>	760,00

VISION DE PRES :

OD : Axe : <u>107, Bd Raphaël</u>	Cyl : <u>-</u>	Sph : <u>-</u>	
OG : Axe : <u>107, Bd Raphaël</u>	Cyl : <u>-</u>	Sph : <u>-</u>	

Add :

= 2300,00

TOTAL : Deux Mille Trois Cent DH

Le : 09/07/2021